

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-985/ SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-985/ SG/CD du 10 juillet 1971).

n° 71-985/ SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 14 du 26/07/1971

Date de publication
10 juillet 1971

Date du numéro
26 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 198/7°L du 29 juin 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant à M. Abdou Mohamed Goueber la concession provisoire d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti.